

LES RÈGLES D'ALLOCATION

En cas de sous-souscription (en dessous du minimum des 30,4% du capital de la BIIC, soit 17 558 979 d'actions)

A l'issue de la période de souscription, si l'offre minimale de 30,4% n'est pas souscrite entièrement, les quantités souscrites seront allouées à 100%. Par ailleurs, l'offre publique de vente sera maintenue, d'une part, par la cession effective et l'introduction à la cote de la BRVM des titres souscrits et, d'autre part, par la dématérialisation sans cession et l'inscription auprès du DC/BR des titres non souscrits.

En cas de souscription partielle ou totale (dans l'intervalle des 30,4% à 40% du capital de la BIIC, soit entre 17 558 979 et 23 103 920 d'actions)

Durant la période de souscription et avant tout éventuelle clôture anticipée, les souscriptions recueillies à chaque centralisation sont allouées à 100% sous réserve de l'atteinte du montant maximum globale souhaité.

En cas de sursouscription (au-delà du maximum de 40% du capital de la BIIC, soit 23 103 920 d'actions)

- Une première allocation, par guichet placeur, sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante.

$$\text{Quantité minimum} = \frac{\text{Nombre d'actions allouées à l'établissement placeur}}{\text{Nombre de souscripteurs enregistrés par l'établissement Placeur}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issue de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur intégralité. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.

- Le reliquat des titres disponibles à l'issue de la première allocation, par guichet placeur, sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la 1ère allocation}}{\text{Nombre d'actions souscrites restant à servir}}$$

Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

LES RÈGLES DE TRANSVASEMENT

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Pour la catégorie 1, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2.
- Pour la catégorie 2, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 1 puis à la catégorie 3 ;
- Pour la catégorie 3, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2 puis à la catégorie 1 ;

Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées. Il pourra s'il le souhaite les réallouer à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

Les agents placeurs ne sont pas autorisés à procéder à un transvasement des quantités qui leur sont allouées au titre des différentes catégories.

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

* Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

* Souscription pour compte de tiers

Les souscriptions de compte de tiers sont autorisées dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille.

* Souscriptions multiples

Les souscriptions multiples sont autorisées dans le cadre de cette introduction en Bourse.

ARRANGEUR - CHEF DE FILE :

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC)
Membre du Groupe Ecobank

Ecobank
La Banque Panafricaine

CO - CHEFS DE FILE :



SYNDICAT DE PLACEMENT

- BENIN** : Africa Bourse, Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI), BIC Finance And Securities (BFS), SGI Benin, United Capital for Africa (UCA)
- BURKINA FASO** : Image Finance, Coris Bourse, SBIF, Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financière (SA2IF)
- CÔTE D'IVOIRE** : GEK CAPITAL, Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL, EDC Investment Corporation (EIC), Hudson & CIE, MAC AFRICAN SGI, NSIA Finance, Phoenix Capital Management, Sirius Capital, SGCWSA, Matha Securities, ORAGROUP Securities
- MALI** : SGI Mali, CIFA- bourse, Global Capital
- NIGER** : SGI Niger
- SÉNÉGAL** : ABCO Bourse, CGF Bourse, Everest Finance, IMPAXIS Securities, Finance Gestion et Intermédiation, Invictus Capital Finance
- TOGO** : SGI Togo



OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR CESSIION DE MINIMUM 17 558 979 ACTIONS DETENUES PAR L'ETAT DU BENIN DANS LE CAPITAL DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC) SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

DEVENEZ COPROPRIÉTAIRE D'UNE BANQUE EN PLEINE CROISSANCE

Du 13 Janvier au 28 Février 2025
avec possibilité de clôture anticipée

Montant de l'opération :
Entre 92,2 et 121,3 Milliards de FCFA

Prix de l'action

5 250 FCFA

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMO) le 16 Décembre 2024 sous le numéro OA/24-02.

CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Le Bénin s'est révélé au monde comme un pays attrayant et incitatif pour l'investissement productif d'emplois et de revenus grâce aux réformes opérées sur l'environnement des affaires ainsi que sur le cadre macro-économique et budgétaire. Ces réformes sont encadrées par le Programme d'Actions du Gouvernement, lancé en 2016. Le Programme se décline en plusieurs phases dont la première a résulté en une croissance économique inclusive, soutenue principalement par le Gouvernement. La seconde s'articule autour du financement par le secteur privé; générer de la croissance en s'appuyant sur des secteurs porteurs de croissance, issue de la phase 1.

De plus, dans sa volonté de renforcer son intégration sous-régionale, de participer activement à l'essor du marché financier régional, l'Etat Béninois a décidé de renforcer sa présence sur la bourse régionale des valeurs mobilières, au travers d'offres publiques de ventes par la cession de parts détenues dans le capital de sociétés de droit béninois.

A la suite de la Loterie Nationale du Bénin, la **Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce** a été identifiée au regard de ses performances et de sa position de leader du marché bancaire béninois, comme étant la structure à capitaux publics, présentant les meilleurs fondamentaux pour une cotation boursière.

Ainsi, l'Etat béninois, étant actionnaire majoritaire, a décidé de céder au grand public entre 30,4 % et 40 %, soit 17 558 979 à 23 103 920 des actions qu'il détient.

OBJECTIF DE L'OPÉRATION

- Promouvoir l'actionariat populaire ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous régional ;
- Mobiliser de la ressource sans endettement pour l'Etat ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession d'actions ;
- Améliorer la gouvernance de la BIIC et diversifier son actionariat ;
- Accroître la notoriété de la banque auprès du grand public.

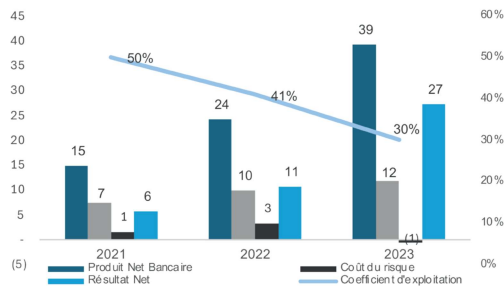
PRÉSENTATION DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)

Créée en 2020 de la fusion par absorption de la Banque Internationale du Bénin, abrégée BIBE, par la Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce, abrégée BAIC,

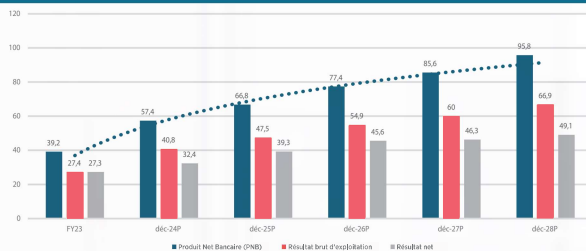
- Dénomination sociale** : Banque Internationale pour L'Industrie et Le Commerce (BIIC)
- Forme juridique** : Société Anonyme
- Pays d'origine** : Bénin
- Objet social** : Réalisation à titre de profession habituelle, des opérations de banque
- Capital social** : 82 514 000 000 FCFA
- Site internet** : <https://www.biic-bank.com>

Leader du marché bancaire béninois, la BIIC offre à la clientèle des produits bancaires classiques et des services innovants et ce, pour toutes catégories d'acteurs économiques. La gamme de produits et services se présente essentiellement comme suit :
La banque en ligne, le mobile money & cash transfert, les comptes, les cartes et prêts bancaires, les assurances, et autres produits corporate,

PERFORMANCES FINANCIÈRES ET PRÉVISIONNELLES



- Profitant de la dynamique de l'ensemble des activités, le **Produit Net Bancaire (PNB)** de la BIIC a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 62% entre 2021 et 2023. Cette croissance est liée à la hausse des commissions et des produits nets d'intérêts, mais aussi à celles des produits nets des opérations financières.
- Sur la période 2021 - 2023, le **coefficient d'exploitation** de la Banque s'améliore en passant de 50% en 2021 à 30% à fin 2023 en raison de la montée progressive du PNB.
- Le **coût du risque** est passé de 1 495 millions de FCFA en 2021 à -586 millions de FCFA en 2023. Le coût du risque a connu une amélioration significative sur la période, affichant la qualité de portefeuille de créances de la BIIC.
- Le **résultat net** sur la période ressort en hausse de 117% passant de 5 776 Millions de FCFA en 2021 à 27 270 Millions de FCFA en 2023.
- La banque projette distribuer annuellement, 60 à 80% de son résultat net distribuable, et ce dès le premier exercice de sa cotation.



- Le **Produit Net Bancaire (PNB)**, devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 12,2% sur la période 2024-2030 (grâce au développement de l'encours de crédit et la croissance de la marge nette de commission).
- Le **Résultat Brut d'Exploitation** devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 11,78% (tenant compte d'une part des différents projets de digitalisation et de système d'information et d'autre part de la croissance des charges du personnel). Le **Résultat Net** devrait suivre un rythme annuel croissant de 9,84%.

MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT

Actionariat	Avant l'opération			Après l'opération	
	Avant fractionnement	Après fractionnement	%	Nombre Minimum d'actions	%
Etat du Bénin	4 230 000	29 610 000	51,26%	12 051 021	20,86%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 100 952	7 706 664	13,34%	7 706 664	13,34%
Caisse Des Dépôts Et Consignations Du Bénin	2 640 448	18 483 136	32,00%	18 483 136	32,00%
Port Autonome de Cotonou	280 000	1 960 000	3,40%	1 960 000	3,40%
Grand public			0,00%	17 558 979	30,40%
Total	8 251 400	57 759 800	100%	57 759 800	100%

LES TERMES CLÉS DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)
Capital Social	82 514 000 000 FCFA
Nombre d'actions	57 759 800
Valeur nominale de l'action	1 429 FCFA
Cédant	Etat du Bénin
Nombre d'actions à céder	17 558 979 à 23 103 920
Montant nominal de l'Offre	25 091 780 991 à 33 015 501 680 FCFA
Prix de cession d'une action	5 250 FCFA
Montant indicatif de l'Offre	92,2 à 121,3 Milliards de FCFA
Forme des actions	Actions nominatives et dématérialisées, Les actions seront inscrites en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateurs agréés sur le marché financier régional
Nature des actions	Actions ordinaires
Date de jouissance	1er janvier 2024
Fiscalité	Les revenus des actions émises par la BIIC sont assujettis à l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (RVM) suivant le taux applicable dans le pays de résidence du souscripteur.
Négociabilité des actions	Les actions seront admises à la cote et négociables suivant les conditions de la BRVM
Période de souscription	Du 13/01/2025 au 28/02/2025 (avec possibilité de clôture anticipée)
Arrangeur et Chef de file	EDC Investment Corporation (EIC)
Co-chef de file	Africabourse, AGI, BIIC Financial Services, Bénin, SGI, UCA
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA.

RÉPARTITION DE L'OFFRE

Catégories	Personnes physiques de nationalité Béninoise résidant au Bénin ou à l'étranger.	Nombre minimum d'actions allouées par guichet placeur			TOTAL
		Arrangeur Chef de file (EIC)	Co-Chefs de file	Autres membres syndicat de placement	
Catégorie 1	Personnes physiques de nationalité Béninoise résidant au Bénin ou à l'étranger.	2 633 847	1 053 539	1 053 308	5 267 694
Catégorie 2	Personnes morales de droit Béninois.	1 755 898	1 755 898	-	3 511 796
Catégorie 3	Personnes morales non-Béninoises.	4 389 744	702 359	3 687 386	8 779 489
Total		8 779 489	3 511 796	5 267 694	17 558 979

En cas de sous-souscription par certains établissements placeurs pour chacune de ces trois (3) catégories, le Chef de File se réserve le droit de réallouer à l'intérieur de la catégorie concernée de façon discrétionnaire les actions non souscrites à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.